

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-551

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« c) Le deuxième alinéa du II est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle actuellement en cours d'examen.